

Transformations:
Immeubles à Lausanne
Site revivifié au Landeron

Portrait d'architectes:
Claude Anne-Marie Matter
et Olivier Galletti

Fenêtres:
La lumière du jour dans
une ferme ancienne

idea

Avril 2019 Fr. 7.50

Intérieurs Design Extérieurs Architecture





21
Transformations
Immeuble de logements Miremont-le-Crêt, Genève

L'immeuble de logements Miremont-le-Crêt réalisé par l'architecte Marc-Joseph Saugey en 1957, est un des plus beaux exemples d'invention typologique et formelle en Suisse dans le domaine de l'habitat collectif. Le projet de rénovation réalisé par maa architectes reprend les détails très fins exécutés à l'époque.

Les éléments de «pare-vues» permettent de maintenir l'intimité entre les appartements tout en étant ouverts sur l'environnement. Ci-dessus, l'image iconique de l'immeuble sur l'avenue de Miremont.

(photo: Gustave Klemm en 1957)

Laurent Chenu (texte), Yves André (photos)

L'architecture des années cinquante est souvent pour le profane synonyme de béton et d'acier, pour laquelle son intérêt est tiraillé entre le dégoût et l'indifférence. Il fallait avant tout bâtir, beaucoup, rapidement, combler l'inaction des années perdues de la guerre. Et voler vers l'autel du progrès avec vitesse et parfois précipitation. Ces années sont aussi une opportunité de construire et parfois de développer une recherche que les précédentes n'avaient pas permises. La modernité refait surface et permet à certains architectes de re-développer une activité professionnelle novatrice et de très grande qualité. Ils sont peu nombreux à Genève à asseoir à la fois une pratique résolument moderniste et parfaitement adaptée à l'espace retrouvé du marché de la construction. Leur regard est alors résolument tourné vers l'Amérique du Nord, dont la production architecturale donne la référence et le tempo, les modèles affluent.

Architecte, praticien convaincant, baignant de plain-pied dans ce regard porté à une nouvelle entreprise de l'architecture et après avoir développé avec d'autres partenaires avant-guerre une architecture influencée par la rationalité, Marc J. Saugey incarne

La restauration d'une icône

la figure parfaite de ce renouveau de l'architecture qu'offrent les opportunités de la relance de l'économie. Il excelle dans la compréhension des programmes et dans la conduite opérationnelle de ses projets. Il use de son savoir pour interpréter architecturalement les contraintes règlementaires et administratives en permettant, par des astuces à la fois formelles et constructives, d'inventer une architecture nouvelle. Les solutions qu'avec lui son atelier dessine et réalise constituent un vocabulaire matériel inédit qu'il met au service d'une esthétique en juste adéquation avec son temps.

Une invention typologique de l'habiter

Parmi toutes les architectures bâties par Saugey au milieu de la décennie, l'opération de Miremont-le-Crêt à Genève (1953 - 1957) est probablement celle qui expose le mieux à la fois l'idéal d'innovation typologique et formelle de la modernité de l'habiter et l'invention d'un dispositif urbain parfaitement original. Établi perpendiculairement entre deux rues, l'immeuble étonne par ses redans de façades et par les rampes d'accès aux cinq entrées qui glissent littéralement sous son volume, en rupture



Le jeu volumétrique des loggias permet à l'habitant d'être mis en relation avec les magnifiques arbres entourant l'immeuble.

Détail d'une loggia avec les menuiseries refaites à l'identique.

complète avec la tradition urbaine de l'immeuble de rapport traditionnel. Ce dispositif unique découle d'une volonté de gagner par pragmatisme économique et réglementaire un étage supplémentaire en disposant les logements dès le rez-de-chaussée. De plus il invente, par la rotation du plan des façades de 30 degrés, une typologie de logements dont le vis-à-vis urbain se transforme, d'une orthogonalité ordinaire en une série d'appartements-villas entourés de grands arbres. Cet agencement utilise la fouille d'un sous-sol pour créer par un constant rapport avec la végétation alentours, une déambulation baignée de lumière naturelle jusqu'aux cages d'escalier. Le mur «zig-zag» de contention du terrain accompagne, avec les peintures géométriques de Louis Bongard, une transition magnifique entre l'espace public de la rue et les accès aux escaliers posés en diagonale dans cet espace de verre et de lumière.

Témoin de la modernité constructive

Cette clarté innovante du propos urbanistique et architectural se décline également dans l'approche constructive, dans l'emploi d'une diversité de matériaux et dans leur usage formel spécifique. Dalles

«La restauration des façades révèle avec humilité sa signification intemporelle.»

Laurent Chenu



minces en hourdis creux, expression claire des poteaux carrés de béton armé, contrecœurs en verre armé et en béton préfabriqué portés, aluminium des «pare-vues», grandes menuiseries en bois, serrurerie fine et toiles de tente sont ainsi disposés pour mettre en valeur la dynamique de leur effet et accompagner la lumière au sein de l'espace d'habitation. Jouant de l'échelle de ses surfaces et de ses matériaux, de la composition des horizontales et des verticales sur le mouvement des façades, la construction de cette architecture enrichit le contexte urbain et devient l'élément distinctif de cette œuvre iconique.

Documenter, évaluer, protéger

En 1998, le témoignage matériel de la modernité que représente Miremont-le-Crêt est porté par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève auprès des autorités cantonales en charge de la protection des monuments et sites pour engager une réflexion et porter une attention légitime sur la nécessaire sauvegarde de cette œuvre de Marc J. Saugey. Soutenu par un premier dossier d'investigation publié dans la revue d'architectures FACES à l'automne 1991¹, un travail remarquable est alors conduit pour documenter,



L'entrée et sa rampe qui conduit au hall en rez inférieur.

analyser et comprendre l'enjeu patrimonial de cet «unicum» et préciser les mesures autant administratives que prospectives à prendre non seulement pour conserver sa substance, mais aussi pour accompagner sa matérialité, son esthétique et sa présence sociale dans la ville d'aujourd'hui². Classé monument historique en 2002, l'immeuble, sa typologie et sa parcelle acquièrent finalement la reconnaissance légale de leur valeur architecturale, désormais incontestée³.

Il ne suffit pourtant pas de classer un édifice pour en assurer la pérennité, loin s'en faut. Et puis, classer un tel ouvrage du patrimoine moderne interroge à plus d'un titre les questions multiples de toute intervention à venir sur ce type de construction. Les matériaux nouveaux mis en œuvre dans l'architecture moderne du XX^e siècle sont fragiles, parfois rapidement dégradés et ne sont souvent plus fabriqués. Imaginée à son origine pour sa rapidité d'exécution, pour son expression plastique et son dimensionnement minimum, l'architecture de la modernité oblige à fuir les dogmes fixés par l'opposition idéologique entre conservation pure et restauration créative du monument historique. Elle nous force à réaffirmer avec Camillo Boito la nécessité de combattre cette

alternative stérile et exige d'intervenir sur le patrimoine moderne en engageant un acte double : conserver et restaurer⁴.

Conserver, oui, mais quoi? Restaurer, certainement, mais comment? Remplacer, transformer, supprimer, ajouter, ..., peut-être, mais jusqu'où et pour quelle inscription temporelle? Seule une stratégie d'intervention appuyée sur une lecture critique de la modernité, qui «milite pour le respect de l'œuvre ancienne et invite le restaurateur à une totale modestie»⁵, peut guider un projet digne de l'histoire du monument moderne. L'architecte doit ériger en méthode l'interrogation permanente et l'autocritique, pour résoudre concrètement les conflits de valeurs que présente la conservation de l'ouvrage afin de faire valoir la réalité de l'existant dans sa continuité historique.

Une restauration respectueuse

Initiée en 2010, l'opération de restauration de l'immeuble Miremont-le-Crêt a débuté par un concours sur invitation pour la rénovation patrimoniale de ses façades. Lauréat, le bureau Meier + Associés architectes en association avec l'Atelier Oleg Calame engage alors un projet technique de restauration pour



La structure ponctuelle est visible dans les habitations.

Le hall à demi enterré, et éclairé naturellement, relie les trois cages d'escalier.



¹ Faces Journal d'architectures, n. 21, Institut d'architecture de l'Université de Genève, Genève, 1991, dossier Marc J. Saugey et en particulier : SCHMIDT-GINZKEY, Christoph, Miremont-Le-Crêt, 1953-57, L'espace habitable, pp 52-57.

² Voir à ce propos l'excellent dossier réalisé par la Direction du patrimoine et des sites du canton de Genève dans la publication Patrimoine et architecture, cahier n. 9, Genève, mai 2000, pp 10-34, en particulier l'article et le travail des architectes Patrick Devanthery et Inès Lamunière, ainsi que l'analyse pertinente de Catherine Dumont d'Ayot sur l'«espace habitable».

³ L'Arrêté du Conseil d'État du 20 février 2002 précise que les bâtiments considérés «sont déclarés monuments classés». (...) «Il en est de même des espaces extérieurs des parcelles ainsi que des locaux communs du rez-de-chaussée desdits bâtiments, en tant qu'ils comportent des éléments caractéristiques de la conception d'origine. Les cages d'escalier, en tant que parties communes, et la typologie originale des appartements sont également visées par le présent arrêté.»

⁴ BOITO Camillo, Conserver ou restaurer, les dilemmes du patrimoine, Présentation de Françoise Choay, Paris, Les Éditions de l'Imprimeur, 2000.

⁵ Ibid., p.17.

les propriétaires de cet ensemble. Ils fixent les interventions sur la base de relevés complémentaires, de recherches sur les matériaux et sur l'amélioration des conditions énergétiques du volume habitable. La première opération consiste à intervenir dans la continuité du matériau par un nettoyage systématique : l'ensemble des «pare-vues» et les éléments d'aluminium sont démontés, brossés et remontés; les parties préfabriquées en béton sont assainies. Les nombreux panneaux de fibre de ciment amiantés sont démontés et remplacés. Les menuiseries en bois existantes sont légèrement approfondies pour accueillir un double vitrage isolant de haute performance. La toiture reçoit une nouvelle isolation plus épaisse. Les serrureries sont conservées, restaurées. Enfin, le faux-plafond du déambulatoire du sous-sol est remplacé, toutes les peintures refaites.

L'exemplarité de l'intervention

Les buts de la restauration sont atteints: conserver le plus possible les matériaux et la matérialité d'origine, procéder aux améliorations techniques nécessaires et remplacer par des matériaux actuels ceux définitivement dégradés, le tout sans altérer la per-

ception esthétique du détail et de l'ensemble. On regrettera pourtant que l'opération, exemplaire pour la restauration des façades, ne se soit pas accompagnée d'une intervention spécifique sur les aménagements extérieurs, notamment pour les peintures murales et la végétation. Souvent parents pauvres de l'architecture, elles n'en demeurent pas moins constitutives de la qualité de l'ouvrage et sont ici particulièrement significatives de l'œuvre elle-même.

Conserver, c'est projeter dans le futur un passé significatif. L'opération de restauration de l'immeuble Miremont-le-Crêt a su intégrer ses interventions spécifiques à la qualité d'origine de l'œuvre de Marc J. Saugey. Par un jugement, un projet et des propositions matérielles de valeur, elle répond à la continuité de l'édifice historique, affirme la légitimité de l'intervention contemporaine et intègre le témoignage du présent dans l'histoire continue de son architecture. La restauration des façades de l'immeuble-villa de Saugey révèle avec humilité sa signification intemporelle et lance aujourd'hui une leçon particulièrement pertinente sur les questions constructives, esthétiques et d'usage à l'adresse de l'architecture que nous produisons aujourd'hui. ●

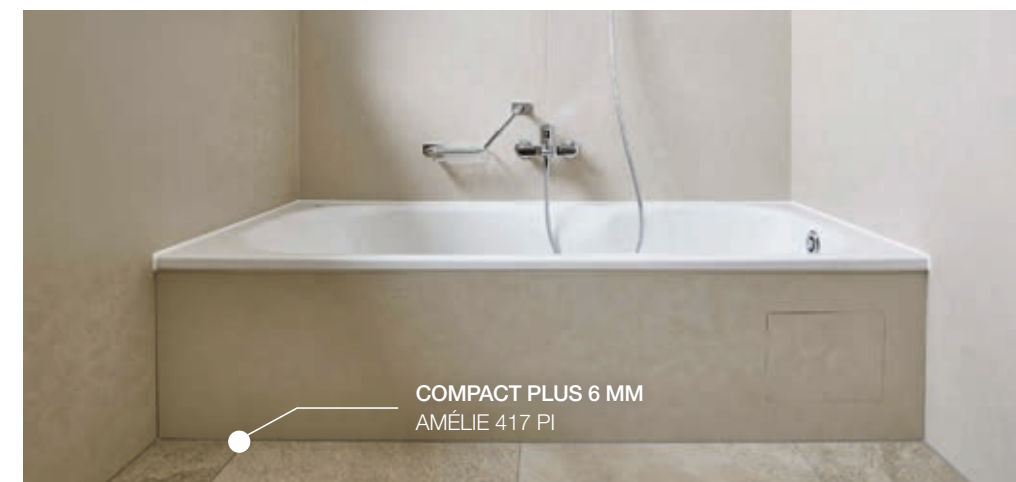
L'EXPRESSIVITÉ DU HPL



Fond mural avec HPL Compact Plus. Vous pouvez associer librement les décors et les structures de surface. La collection HPL BOX ne contient pas uniquement des décors unis, mais également de magnifiques décors bois. Si vous aimez les objets de caractère, ne manquez pas la ligne Naturfaser, qui exprime son propre langage matériel.

Dans la salle de bains aussi, un aménagement individuel est possible. Le coin douche est revêtu d'une plaque de HPL avec le sujet «Reed» issu de la série photographique Argoprint. Les propriétaires ont opté pour une surface brillante. Le résultat est remarquable.

Tout en un: la personne chargée de la mise en œuvre peut directement adapter et monter les plaques murales sans joints. Le maître d'œuvre a opté pour la structure PI (Pictura), qui n'est pas sans rappeler le spatolato italien. Les plaques compactes peuvent être collées directement sur le support porteur et sont dotées de la certification antibactérienne Sanitized®.



Photos: Patrick Zemp, werbefotograf.ch

Vous aussi, distinguez-vous avec le HPL d'Argolite – le seul producteur suisse de HPL.



Argolite AG | HPL-Werk | 6130 Willisau
Tél. +41 (0)41 972 61 11 | verkauf@argolite.ch | argolite.ch

